

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019

### 1- Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour

- Organisation de l'élagage en bord de voirie départementale et proposition de partenariat avec France Sequoia
- Plan de financement pour la restauration de la gabare

### 2- Après lecture, le PV du Conseil Municipal du 04 mars 2019 est approuvé.

### 3- Transfert des compétences eau potable et/ou assainissement à Haute-Corrèze Communauté

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences à Haute-Corrèze Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ses communes membres doivent matérialiser avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report du transfert, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

A cette fin, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci doivent s'opposer au transfert

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal se prononce contre le transfert à Haute-Corrèze Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de ces compétences eau potable et assainissement collectif.

### 4- Installation et modernisation du réseau d'éclairage public – PAB RD n°166 route de Spontour et vers la caserne des Pompiers

Monsieur le Maire donne connaissance du projet étudié et élaboré par le Syndicat de la Diège. Le montant total des travaux est de 36 430.35 € HT. Le Syndicat de la Diège participe à hauteur de 30 % soit 10 929.11 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public et son plan de financement.

### 5- Location d'un logement

Monsieur le Maire rappelle que les locataires du Presbytère de Soursac ont déposé leur préavis. Le logement sera disponible le 25 mai prochain. Rappel est fait que le loyer mensuel est de 561.27 €.

Deux candidatures ont été déposées.

Par 7 voix « pour » et 3 voix « contre », le logement est attribué à Mme Corinne GOUBELY.

### 6- Organisation de l'élagage en bord de voirie départementale et proposition de partenariat avec l'ASAFAC

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental a engagé une campagne d'élagage en bord des voiries départementales.

Suite à consultation d'entreprises, la Société France Séquoia a été sélectionnée.

L'entreprise propose de conclure un partenariat avec les communes ; il permettrait de faire bénéficier aux propriétaires de la commune d'un tarif à 2.40 € TTC (2.00 € HT) du mètre linéaire au lieu de 3.00 € TTC (2.50 € HT).

Le Conseil Municipal approuve la conclusion d'un tel partenariat.

### 7- Plan de financement pour la restauration de la gabare

Monsieur le Maire rappelle que suite à inspection à sec de la gabare basée à Spontour, de nombreux travaux ont été préconisés. L'estimation des travaux est de 36 000 € HT.

Des fonds LEADER peuvent être mobilisés à hauteur de 80 % soit 28 000 €.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et charge Le Maire de solliciter les aides mobilisables.

### 8- Vote des comptes de gestion 2018

Après présentation, les comptes de gestion 2018 (Budget principal, Budget annexe du service des eaux, Budget annexe du service d'assainissement et Budget annexe des camping et gîtes), établis par Monsieur le Trésorier de Neuvic sont approuvés à l'unanimité.

### 9- Vote des comptes administratifs 2018

Après présentation, les des comptes administratifs 2018 (Budget principal, Budget annexe du service des eaux, Budget annexe du service d'assainissement et Budget annexe des camping et gîtes) sont approuvés à l'unanimité. Monsieur le Maire ne participe ni aux débats ni aux votes.

### 10- Vote des taux de taxes directes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux applicables en 2018 soit un produit attendu comme suit :

Taxes	Bases	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	664 300	5.04 %	33 481
Taxe foncière (bâti)	2 392 000	7.95 %	190 164
Taxe foncière (non bâti)	28 600	45.36 %	12 973
Produit total attendu			236 618

### 11- Vote des affectations de résultats

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Constatant les résultats du compte administratif

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit – de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

#### a/ Budget principal

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	805 568.63 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	331 013.14 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	474 555.49 €
Total affecté au c/1068 :	331 013.14 €

#### b/ Budget annexe du service des eaux

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	4 660.26 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 660.26 €
Total affecté au c/1068 :	

#### c/ Budget annexe du service d'assainissement

<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-3 882.35 €

#### d/ Budget annexe gîtes et camping

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	27 866.88 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	27 866.88 €
Total affecté au c/1068 :	

## 12- Vote des budgets primitifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2019 comme suit :

### a/ Budget principal

Dépenses de fonctionnement :	2 218 805.49 €	Dépenses d'investissement :	1 153 513.14 €
Recettes de fonctionnement :	2 218 805.49 €	Recettes d'investissement :	1 153 513.14 €

### b/ Budget annexe du service des eaux

Dépenses de fonctionnement :	148 680.00 €	Dépenses d'investissement :	114 880.00 €
Recettes de fonctionnement :	148 680.00 €	Recettes d'investissement :	114 880.00 €

### c/ Budget annexe du service d'assainissement

Dépenses de fonctionnement :	62 160.00 €	Dépenses d'investissement :	318 370.00 €
Recettes de fonctionnement :	62 160.00 €	Recettes d'investissement :	318 370.00 €

### d/ Budget annexe gîtes et camping

Dépenses de fonctionnement :	64 466.00 €
Recettes de fonctionnement :	64 466.00 €

## 13- Vote des états spéciaux des sections

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les états spéciaux des sections comme suit :

### a/ Section d'Aussinanges

Dépenses de fonctionnement :	12 506.56 €
Recettes de fonctionnement :	12 506.56 €

### b/ Section de Cisterne

Dépenses de fonctionnement :	35 306.82 €	Dépenses d'investissement :	15 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	35 306.82 €	Recettes d'investissement :	15 000.00 €

### c/ Section du Mons

Dépenses de fonctionnement :	88 272.94 €	Dépenses d'investissement :	62 034.80 €
Recettes de fonctionnement :	88 272.94 €	Recettes d'investissement :	62 034.80 €

### d/ Section de May / La Diavette

Dépenses de fonctionnement :	14 804.92 €	Dépenses d'investissement :	5 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	14 804.92 €	Recettes d'investissement :	5 000.00 €

## 14- Admission des pertes sur créances irrécouvrables au Budget annexe du service des eaux

Le Conseil Municipal approuve l'inscription d'un titre pour un montant non recouvré de 0.71 €.

## 15- Questions diverses

- Les élections européennes seront organisées le 26 mai prochain.
- Le groupe « cimetières » se réunira 08 avril 2019 à 14 heures pour travailler sur les questions pratiques de gestion des cimetières.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 12 heures.